



DEMANDE DE SOUMISSIONS

N^o VS-01-09-2026

Renseignements généraux : La Municipalité doit se départir d'un véhicule tout terrain (VTT) HONDA TRX50, 2003 incluant les chenilles.

Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous pour vérifier l'état de l'équipement.

Prix soumis : prix minimum demandé 2500 \$, la vente sera accordée à partir du prix soumis, les taxes en sus applicables.

Paiement : Le paiement complet doit être effectué lors de la prise de possession du véhicule, de préférence par chèque libellé à l'ordre de la Municipalité de Duhamel-Ouest. Si un autre mode de paiement est nécessaire, veuillez communiquer avec la Municipalité à l'avance pour convenir d'une entente.

Prise de possession et transfert d'immatriculation : L'acheteur devra prévoir le transport et l'enlèvement du bien par lui-même. Il dispose de 30 jours après l'adjudication pour prendre possession du véhicule.

Important :

Le transfert d'immatriculation doit obligatoirement être complété à la SAAQ, en présence de la représentante de la municipalité, avant la remise du véhicule à l'acheteur. Aucun véhicule ne sera remis tant que le transfert officiel n'aura pas été effectué.

Aucune exception ne sera permise à cette règle.

Aucune garantie – Vente finale

La Municipalité tient à préciser qu'elle n'offre aucune garantie. Le véhicule tout terrain (VTT) HONDA TRX50, 2003 incluant les chenilles est vendu tel que vu et la vente est définitive.

Modalités de présentation des soumissions

Les personnes intéressées à faire une offre doivent le faire en remplissant le bordereau de soumission prévu à cet effet et l'insérer dans une enveloppe scellée portant l'inscription :

«Soumission pour le véhicule tout terrain (VTT) HONDA TRX50, 2003 incluant les chenilles»

Les soumissions devront être déposées **avant 11 h, jeudi le 8 octobre 2026** au bureau municipal.

Municipalité de Duhamel-Ouest
361, route 101 Sud
Duhamel-Ouest (Québec) J9V 1A2

Responsable de la vente: Lise Perron, tél : 819 629-2522, poste 301, dg@duhamelouest.ca

Date d'ouverture des soumissions : **jeudi le 8 octobre 2026, 11h00**

La Municipalité de Duhamel-Ouest se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Donné à Duhamel-Ouest, ce 15 septembre 2026

Lise Perron
Directrice générale